

EHPAD de Garlin

Établissement d'Hébergement pour
Personnes Âgées Dépendantes



© mars 2009



Place du Marcadieu • 64330 GARLIN • Tél. 05 59 04 73 81 • Fax 05 59 04 93 34

Publicité, maquette et impression : Éditions EPSILON, 36, rue des États-Généraux, 78000 Versailles - Tél. 01 39 53 96 03 - A 2895/02 - 03 - 0,3 - IMP 09/003



**AMBULANCES
PHS Assistance**

numéro unique :

05 59 30 15 50

La présence en plus...
24h/24
7j/7

H.M.P. ■ FUNÉRAIRES
HANDY - MONDEILH - PHS
Serres-Castet - Pau - Ribarrouy - Garlin

Funérarium

Toutes démarches

Contrats d'obéquies

V.F. Assistance

05 59 33 23 70

87 impasse de Béost - Z. Industrielle - 64121 Serres-Castet



Votre Espace Santé



Mesdames Sarraute - Caudelle

Location vente matériel médical

Livraison à domicile

Orthopédie • Articles de contention

Parapharmacie • Homéopathie

Phytothérapie • Produits vétérinaires

**64330 GARLIN - Tél. 05 59 04 75 64
Fax 05 59 04 71 33**

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h ■ 14h - 19h30 / Samedi : 8h30 - 12h ■ 14h - 17h

Mme F. Estanguet

Taxis jusqu'à 8 personnes
Toutes distances
Ambulances - V.S.L.
Ramassage scolaire
24h/24



05 59 04 51 45

64410 ARZACQ

FUNÉRARIUM ☀ ARZACQ

POMPES FUNÈBRES

Christine Cénisère

- Organisation complète des obsèques
- Fleurs artificielles, plaques
- Contrat obsèques



Tél. 05 59 04 72 51
64330 GARLIN



EHPAD de Garlin

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

1

Bienvenue à

L'EHPAD de **Garlin**

Madame, Monsieur,

Cette résidence est votre demeure.

Notre volonté permanente est de mettre à votre disposition tous nos moyens pour rendre votre séjour, dans cette maison, le plus agréable possible. Le personnel qui vous entoure vous assure, d'ores et déjà, de tout son dévouement.

Ce livret d'accueil a pour but de vous permettre de mieux connaître votre établissement. Il a été édité à votre attention grâce à la générosité de nos partenaires, mais il s'adresse également aux membres de votre famille, à vos amis.

Créations Florales • Articles Funéraires

Ligne florale

Marylise Augustin

Votre fleuriste

R.N. 134 • 64330 GARLIN
05 59 04 91 32

GUERRERO
DAJEANS
DALBOS

Labopyrenees

www.labopyrenees.com

CLINIQUE MARZET
40, bd Alsace Lorraine
64000 PAU
Tél. 05 59 27 90 52

PALAIS DES PYRÉNÉES
39, rue Gachet
64000 PAU
Tél. 05 59 27 90 45

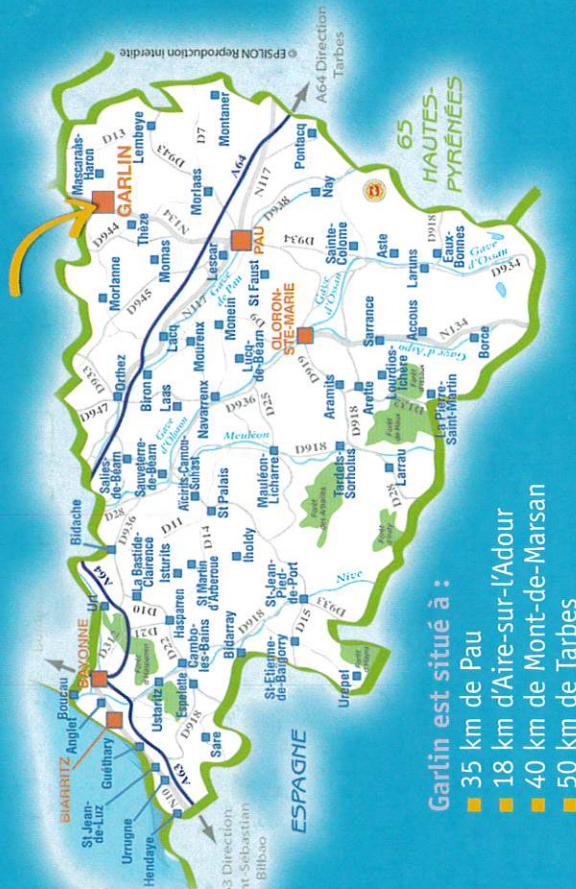
LESCAR EUGÉNIE
Avenue de Piau
64230 LESCAR
Tél. 05 59 92 00 45

16

PRÉSENTATION

Situation géographique

Gartin est une petite ville, chef-lieu d'un canton situé dans le Nord-Est du Département des Pyrénées-Atlantiques, à la limite du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Landes, dans la région du Vic-Bilh.



Informations diverses

- Garin est situé à :**

 - 35 km de Pau
 - 18 km d'Aire-sur-l'Adour
 - 40 km de Mont-de-Marsan
 - 50 km de Tarbes

■ MAIRIE Tél. : 05 59 04 70 09 ■ C.L.I.C. Tél. 05 59 04 9

Horaires des transports en commun de la commune en Annexe 1.

DUMARTIN

Moulin de Sadirac
64330 TARON

05 59 04 72 04

LA BRAISIERE Restaurant - Pizzeria
 ☎ 05 59 04 72 91
 pizzas cuites au feu de bois
 et plats à emporter
 Ouverture du mardi au samedi
 4 cours de la République - GAILLON

Spécialiste de l'électroménager

Tél./Fax : 05 59 04 72 55
3 Rue Clément Lescun - 64330 GARLIN
SERVICE APRÈS-VENTE TRÈS RAPIDE
CHOIX QUALITÉ - PRIX

SARL CATHALAN

CYCLES - MOTOCULTURE - QUADS
VOITURES SANS PERMIS
VENTES ET RÉPARATIONS

64350 • LEMBEYE • 05 59 68 11 40
64330 • GARLIN • 05 59 04 77 82

FAX 05 59 68 50 26 jp.cathalan@wanadoo.fr

Optique Lavelle
SPÉCIALISTE VERRES ESSILOR

Place du Général de Gaulle • 40800 AIRE-SUR-ADOUR
Tél. 05 58 71 91 78 • Fax 05 58 71 66 65

Votre départ

Vous êtes libre de quitter définitivement l'établissement à votre gré ; bien sûr, en prévenant l'administration, au moins huit jours auparavant, afin de régulariser votre dossier.



Nous remercions vivement les annonceurs qui ont permis l'élaboration de ce livret d'accueil dans un esprit de partenariat. Ils sont nos fournisseurs pour votre bien-être et nous leur exprimons ici le témoignage de notre reconnaissance.

EHPAD de Garlin

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) est situé à l'entrée du village près de la place du Marcadieu récemment réaménagée.

C'est un établissement public autonome de **85 lits** dont :

- **3 lits d'hébergement temporaire**
 - **14 lits d'hébergement permanent réservés aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée**
- Construit en 2004, il offre le confort et la sécurité nécessaires aux résidents. Le bâtiment comprend 2 étages avec un sous-sol, reliés entre eux par 4 ascenseurs.

Notre agence à votre service : Rond-Point cité Multimédia - 153, Bd du Cami-Sallé - PAU
Tél. 05 59 04 36 44 - Fax 05 59 30 63 33 - www.siemens.fr/buildingtechnologies

SIEMENS
Building Technologies

Une offre complète pour optimiser la gestion de vos bâtiments
• Sécurité incendie • Sureté électronique • Gestion énergétique
Conception, fabrication, réalisation, maintenance, formation, financement

À votre service :
SYST'INFO - BILLÈRE - Tél. 05 59 13 30 30 - LES LAINES DE CÉCILE - GARLIN - Tél. 05 59 04 93 90

LETHEO
Alimentation Générale **Vival**
Pain - Pâtisserie - Fleurs - Bar
05 59 04 77 79

MEDIC ADOUR 76, av de Bordeaux
Magasin centre ville 41 rue Carnot
40800 Aire-sur-l'Adour
Tél. 05 58 71 89 60
Fax 05 58 71 91 81
MATÉRIEL MÉDICAL E-mail : medicadour@medicadour.fr
ORTHOPÉDIE

THEUX Pâtisserie - Jean Pierre
64330 GARLIN
05 59 04 71 36 ■ 05 58 79 90 74

Christel' Coiffure
Coiffure Mixte
Homme - Femme - Enfant
Déplacement à la Maison de Retraite
6, Rue Carnot 64330 GARLIN 05 59 04 71 37

Répartition des locaux

REZ-DE-CHAUSSÉE

- Services administratifs
- Atrium Agora (Salle de séjour)
- Restaurant
- Kiné - Balnéo
- Salon de coiffure
- Unité 1 - NEPTUNE
(unité médicalisée)
25 chambres (de 1 à 25)
- Unité 4 - JUPITER
(unité spécialisée)
14 chambres (de 73 à 86)
- Service médical
- Salle de réunion
- Unité 2 - APOLON (semi-valides)
25 chambres (de 26 à 50)
- Unité 3 - VÉNUS (valides)
21 chambres (de 51 à 72)

ÉTAGE

- Ateliers
- Ateliers

Sous-sol



Culte

Le respect de la liberté de croyance des résidents est une règle fondamentale. Pour le culte catholique, le prêtre de la commune est à votre service. Une messe est célébrée une fois par mois dans l'établissement. Pour les autres confessions, voir l'administration.

Renseignements divers



Dans la limite permise par le secret professionnel, les renseignements sur votre état de santé sont donnés par le cadre de santé ou l'infirmière du service : pour tout renseignement d'ordre administratif, vous pouvez vous adresser au service administratif.

Pourboire

Les pourboires au personnel sont interdits ; n'insistez pas auprès des agents, vous les feriez commettre une faute professionnelle.

Vacances

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Les résidents ont droit à 35 jours de vacances au cours desquelles ils pourront quitter l'établissement. Ils devront en informer l'administration par écrit, au moins une semaine à l'avance. Le tarif est minoré de la journée alimentaire à compter du 4^e jour.





Valeurs - bijoux



Il vous est particulièrement recommandé de ne pas conserver avec vous, bijoux, objets de valeur ou argent. En cas de perte, vol ou disparition de ceux-ci, l'établissement ne pourrait être tenu pour responsable.

Courrier



Le courrier est distribué tous les matins dans les chambres.

Pour expédier votre correspondance, vous disposez d'une boîte aux lettres dans l'entrée, à l'angle du couloir de l'administration. Vous pouvez également la remettre au personnel de service. La levée du courrier a lieu chaque jour à 14 h, sauf le samedi.

Objets personnels



Vous pouvez amener un petit meuble, quelques bibelots et votre téléviseur.

Linge



À votre entrée, vous devez apporter un tressseau étiqueté à votre nom. Le linge hôtelier (draps, couvertures) est fourni par la Résidence. Le blanchissage est assuré par l'établissement.

Composition des chambres

- un lit médicalisé
- une table de nuit
- une chaise
- un fauteuil
- une table
- un placard (rangement et penderie) pour le linge personnel
- un cabinet de toilette avec w.-c., lavabo, douche

Chaque chambre est munie d'une sonnette reliée aux postes de soins.
Dans chaque unité se trouvent une salle de bains avec baignoire adaptée et une tisanière.



VOTRE ADMISSION



L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement, sur proposition du médecin coordonnateur.

L'avis de ce médecin se fonde sur :

- une visite de pré-admission,
- le dossier médical dûment complété par votre médecin.

Dans le cas où notre médecin donnerait un avis défavorable à votre admission, nous vous l'indiquerons et vous pourrez, si vous le souhaitez et conformément à la réglementation en vigueur, faire apporter les remarques favorables à votre entrée dans la Résidence par votre médecin personnel. Nous les communiquerons alors à notre médecin coordonnateur afin de trouver une solution.

Une visite des locaux avec vos proches, préalable à votre entrée, s'avère indispensable afin de vous accueillir dans de bonnes conditions. Vous pourrez, à ce moment là, visiter votre futur logement et connaître les espaces de vie et de loisirs de notre Résidence.

Loisirs

L'établissement offre aux pensionnaires un cadre de vie agréable et humain, possible en mettant à leur disposition des locaux de vie collective lumineux et gais, avec climatisation.

- Une association, « L'ESTIBET », composée de pensionnaires, de personnel et de représentants de l'administration a pour but d'organiser des animations dans l'établissement.

Service médical et paramédical



Il est tenu pour chaque résident un dossier informatisé des soins dont l'utilisation a reçu un avis favorable de la CNIL selon la loi du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

Le service médical est assuré par :

- ➔ un médecin généraliste présent dans l'établissement trois demi-journées par semaine pour assurer la coordination des soins,
- ➔ les médecins traitants choisis par les résidents et directement réglés à l'acte par ceux-ci.

Les paramédicaux hors infirmiers (kinésithérapeute, pédicure, orthophoniste,...) interviennent sur prescription médicale ou sur demande du résident.

L'établissement vous propose également les services d'une psychomotricienne.



VOTRE SÉJOUR



Les repas



Ils sont servis en salle à manger, à moins que votre état de santé nécessite que vous restiez en chambre.

Petit déjeuner : de 8 h à 9 h (en chambre)

■ Déjeuner : 12 h 30

■ Gouter : à partir de 15 h 30

■ Diner : 1^{er} service : 18 h 30

■ 2^e service : 18 h 45

Le résident peut inviter parents ou amis selon les modalités fixées dans le règlement de fonctionnement.

Téléphone



Les chambres sont équipées de téléphone avec ligne directe. Vous pouvez téléphoner directement en composant le 0. Vos communications vous seront alors facturées tous les mois.



Les visites

Conscients du réconfort et du soutien moral que vous apporte la présence de vos parents et amis, nous tenons à faciliter au maximum les visites.
Cependant pour ne pas perturber le travail des services, nous conseillons les visites à partir de 14 h 00.

La constitution d'un dossier administratif et médical est importante, car des documents nous sont nécessaires, parmi lesquels, sans être exhaustif figurent :

- l'extrait d'acte de naissance et la copie du livret de famille,

■ le nom du référent et éventuellement des membres de votre famille qu'il faut appeler pour transmettre toute information vous concernant,

■ la carte Vitale et son attestation,

■ l'attestation de la Mutuelle (ou CMU),

■ le nom de votre médecin traitant,

■ le nom des médecins spécialistes qui vous suivent,

■ vos ordonnances médicales en cours de validité,

■ le choix de l'hôpital ou de la clinique dans laquelle vous accepteriez d'entrer en cas de nécessité,

■ le choix de votre notaire, ou de tout homme de loi auquel vous recourez habituellement, et qu'il pourrait nous être nécessaire de contacter,

■ la copie de la quittance d'assurance responsabilité civile personnelle,

■ la copie de la quittance de l'assurance des biens et objets personnels s'il en existe une,

■ les justificatifs des ressources et le dernier avis d'imposition en cas de dossier de demande d'aide sociale, d'allocation personnalisée d'autonomie ou d'allocation personnalisée au logement,

■ le contrat-obsèques ou dispositions en cas de décès.

Un contrat de séjour sera conclu entre vous-même et l'établissement. Il vous sera remis également le « Règlement de fonctionnement » de l'établissement avec la « Charte des droits et libertés de la personne accueillie ».

VOTRE ENTRÉE



Avant d'entrer dans votre nouveau logement, nous procéderons conjointement à l'établissement du dossier administratif et du contrat de séjour. Un état des lieux effectué dès l'entrée sera joint à ce contrat.

Si votre entrée devait être momentanément différée et que vous souhaitiez que votre chambre soit gardée, vous pouvez alors nous en demander la réservation, au tarif hébergement, déduction faite du prix de la journée alimentaire.



 **Les jours et les heures d'ouverture de notre bureau des entrées sont :
du lundi au vendredi
de 10 heures à 16 heures.**

Votre entrée se fera au jour fixé par la direction entre 15 h et 16 h.

PLACEMENT TEMPORAIRE

L'établissement vous propose un accueil temporaire. Ce service vous permet de résider dans l'établissement, quelques jours ou quelques semaines.

 **Le bureau des entrées est à votre disposition pour de plus amples renseignements.**

épad de Garlin

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Les tarifs sont fixés par Monsieur le Président du Conseil Général sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement.

■ Le **tarif hébergement** est à votre charge si vos ressources sont suffisantes.

Dans le cas contraire, l'aide sociale peut prendre le relais, en fonction de vos revenus sous réserve d'une récupération auprès de vos débiteurs alimentaires.

■ Le **tarif dépendance** : le résident doit verser une participation en fonction du degré de dépendance. Ces frais sont à régler à la Trésorerie de Garlin.

 **Le bureau des entrées est à votre disposition pour de plus amples renseignements.**